

Mémoire de la Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal, soumis à la Commission des Biens Culturels du Québec, à l'occasion des audiences du 28 août 1979.

LE PARC NATUREL URBAIN DE SARAGUAY

"La valeur culturelle et naturelle de l'arbre deviendra peut-être exceptionnelle si, dans les villes et villages du Québec, on n'arrête pas de faire le vide là où il règne encore. Il s'agit d'un bien commun, dont à notre avis, l'Etat et les corps municipaux devraient être en premier lieu les gardiens."

G.E. Lapalme. "L'arbre, bien culturel." Mai 1979.

La Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal remercie la Commission des Biens culturels du Québec de bien vouloir entendre l'exposé de ses opinions sur la décision du gouvernement de protéger la forêt de Saraguay, incluant l'île aux Chats. Les pages qui suivent ne sont pas rédigées par des spécialistes, elles présentent les points de vue d'amateurs qui aiment leur ville, qui veulent la protection de la forêt de Saraguay parce qu'elle est belle, parce qu'elle est quelque chose d'unique pour les citadins de Montréal.

Doit-on avouer que la communication de M. Georges-Emile Lapalme, intitulée "L'arbre, bien culturel", au symposium de foresterie urbaine, à Québec, en mai dernier, a stimulé fortement ces réflexions sur la forêt de Saraguay. Ce texte comprend trois parties:

1. Saraguay, un fait unique dans la ville.
2. Saraguay, parc naturel urbain.
3. Quelques embûches.

1. Saraguay, un fait unique dans la ville

La Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal est une association de personnes qui s'intéressent à l'horticulture et à leur milieu urbain, d'où leur intérêt écologique à propos de Saraguay. Dès le début de l'année 1976, la Société s'engageait dans des actions pour la protection de la rivière des Prairies. Elle a découvert la beauté de cette rivière qui sera bientôt dépolluée et la rareté des endroits où le public aurait accès facilement à ce cours d'eau. Cette rivière a un passé:

un lieutenant de Champlain lui a donné son nom; sur sa rive on a bâti la dernière église sous le régime français, l'église du Sault-au-Récollet; au XIXième siècle, elle est devenue une voie importante pour le commerce du bois. Au début du XXIème siècle, des Montréalais fortunés avaient leur maison secondaire sur ses rives, c'est le fait du descendant d'Archibald Ogilvie, meunier, qui bâtit ce manoir. Les autres Montréalais, moins fortunés, fréquentaient la rivière des Prairies, le dimanche, pour la baignade et le pique-nique. Cette digression veut montrer comment la Société s'est engagée dans cette action de la préservation de la forêt de Saraguay, au printemps 1977. Le bulletin de la S.A.J.I.B., vol. 4, no. 1., pages 7 et suivantes, énumère toutes les démarches que la Société a entreprises entre juin 1977 et octobre 1978.

Pendant cette période, la Société a reçu, consulté et étudié plusieurs rapports qui confirment la valeur écologique de ce boisé. Le volumineux rapport du Centre de Recherches et d'Innovations Urbaines de l'Université de Montréal, décembre 1976, où il est dit que "la forêt de Saraguay constitue un des plus grands boisés d'un seul tenant que nous ayons rencontré formant un vaste écosystème presque intact."

Grâce à une recherche commandée par la Direction générale de la nature des Services de protection de l'environnement, les écologistes-conseils Dimension-Environnement Ltée soulignent dans leur rapport la valeur écologique indéniable du boisé de Saraguay. C'est un "site naturel en milieu urbain, son potentiel de fréquentation est énorme."

Entre le 29 juillet 1978 et le 12 mai 1979, la Société a organisé

trois visites guidées. Malgré la pluie, près de mille personnes ont participé à ces trois visites qui duraient une heure et demi chacune. La S.A.J.I.B. a collaboré à ces visites en recrutant les guides. Lors de la première visite, elle a réuni une équipe de botanistes. Ceux-ci ont fait un recensement relativement exhaustif de la flore de ce boisé. Ils ont identifié 355 espèces différentes d'arbres, d'arbustes et d'herbacées. Ceci illustre la richesse et la diversité de ce boisé.

En avril 1979, deux étudiants de la faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval, MM. Boudrias et Favreau, présentent un mémoire sur le boisé de Saraguay. Ce texte est accompagné d'une carte où l'on voit que la forêt de Saraguay est majoritairement une érablière à Caryers, mais elle compte aussi d'autres peuplements forestiers: érablière à érables argentés, érablière à hêtres, érablière à pruches, érablière à chênes rouges.

Enfin, le 21 juin 1979, M. Claude Ducharme termine son rapport sur les oiseaux de Saraguay. Ses observations dénombrent 129 espèces d'oiseaux, appartenant à 36 familles différentes, c'est la population aviaire connue de la forêt de Saraguay.

Pendant ce temps la Société n'a pas seulement étudié ces rapports pour se convaincre de l'opulence écologique et de la beauté de ce territoire; elle a consulté le rôle de l'évaluation foncière municipale pour connaître la superficie de l'île aux Chats, du domaine Ogilvie et du boisé de Saraguay et leur évaluation municipale. L'île aux Chats, le domaine Ogilvie et le boisé de Saraguay représentent une superficie de 10.5 millions de pieds carrés, évaluée à \$4,186,550. Grâce à la collaboration de la Direction

générale de la nature des Services de protection de l'environnement, on a publié une carte qui indique clairement le relevé des propriétés dans le parc naturel urbain de Saraguay. Cette carte indique bien qui est propriétaire de Saraguay.

Ces rapports et les témoignages de MM. Pierre Dansereau et André Bouchard, écologistes, s'accordent pour souligner le caractère exceptionnel de la forêt de Saraguay. Ces trois sites, l'île aux Chats, le domaine Ogilvie et la forêt de Saraguay constituent un ensemble unique dans la ville.

2. Saraguay, parc naturel urbain

Certains ont trouvé étrange de mettre ensemble ces trois mots: parc, naturel et urbain. On semble y trouver une contradiction entre naturel et urbain. Le dictionnaire Robert définit parc comme étant "une étendue de terrain boisé entièrement clos, dépendant généralement d'un château, d'une grande habitation". Dans notre langage, ce mot éveille l'image du parc Lafontaine, du parc Rimbaud avec ses belles pelouses et ses massifs. Le projet Saraguay, parc naturel urbain est différent. La Société propose que le boisé, le domaine Ogilvie et l'île aux Chats soient conservés tel quel. Au grand désespoir des aménagistes qui ont peut-être, déjà, des plans pour corriger la nature, comme on peut le voir en certains autres lieux de notre ville, la Société demande à la Commission des Biens Culturels du Québec que la forêt, le domaine et l'île aux Chats demeurent dans leur état naturel actuel. Saraguay est un monument vivant. Pierre Dansereau résume ainsi sa pensée: "Cette forêt ressemble suffisamment à la forêt qu'ont connu nos ancêtres pour qu'on la prenne

comme modèle." Il faut la conserver dans son état actuel pour que le public puisse aller découvrir le milieu physique qu'ont habité nos ancêtres, à Montréal. Evidemment ce monument étant accessible au public, la tâche de ceux qui auront le devoir de la conserver, sera d'aider le public à bien fréquenter la forêt et parfois de compenser pour les abus de certains visiteurs ignorants.

Une forêt, vous le savez, est une communauté vivante et harmonieuse, une communauté végétale et animale. Le public visiteur de Saraguay y trouvera un lieu de récréation, de détente, un silence qui n'est pas celui des villes. Mais s'il désire plus, s'il veut essayer de découvrir cette communauté qu'est une forêt, on devrait l'aider à s'initier aux liens qui unissent les végétaux: bactéries, algues, mousses, herbacées et arbres. L'aider à voir et comprendre la chaîne qui unit le monde animal: vers, insectes, batraciens, oiseaux et mammifères.

A notre avis, le seul aménagement de la forêt serait le tracé de sentiers étroits, où les spécimens les plus intéressants seront munis d'affichettes indiquant leur nom. Par exemple: le charme de Caroline, l'herbe à la puce ou le petit prêcheur, etc.

Le domaine Ogilvie et son manoir complètent le boisé de Saraguay. Il faudra, là encore, indiquer les noms de certains arbres, identifier particulièrement le magnifique noyer tendre (caryer ovale) près de la rivière. Certaines parties de ce domaine ont été aménagées selon des principes horticoles anglais. Il faudra l'aide d'horticulteurs pour redonner à certains massifs leur splendeur antérieure. Le manoir et la maison de pierres sise près du boulevard Gouin sont encore solides aux dires des membres

de la Commission municipale du patrimoine résidentiel de Montréal. En transformant ces édifices, on aurait un centre d'accueil des visiteurs.. Ces derniers trouveraient là un "mini" musée de sciences naturelles consacré exclusivement à la flore et à la faune de l'île de Montréal. Nous avons quelques difficultés à décrire davantage les activités qui devraient prendre place dans ce manoir. Ce devrait être un centre qui donne le goût de mieux connaître le milieu écologique de l'île de Montréal, l'impact de l'urbanisation sur la forêt et l'importance d'un espace vert tel que Saraguay, dans une ville comme Montréal.

Le domaine Ogilvie est limité au nord par la rivière des Prairies. Ses berges sont naturelles, elles n'ont pas été "bétonnées". Elles offrent une vue agréable de l'île aux Chats. Son profil est harmonieux. En plus de sa beauté, cette île est utile, elle constitue un double écran: un écran de verdure qui masque l'urbanisation en hauteur de Ville de Laval, un écran qui étouffe les bruits de la circulation de l'autoroute 13. Au début, les responsables de parcs devront apporter un soin particulier à cette île. La présence de moutons sur l'île, en plus de détruire une partie considérable de la flore de sous-bois, a compacté le sol, ce qui le rend plus imperméable. La compaction du sol, en plus de ralentir la croissance des arbres, favorise l'érosion du sol. Les responsables devront donc contrer cette situation. Actuellement, selon la Société, l'île devrait être fermée au public, pour qu'elle puisse se régénérer. La tentation sera grande, un jour, de joindre à l'île de Montréal par un pont pour des raisons d'intendance. Ce serait là une grave erreur. On sait ce qui est arrivé à l'île Perry. Dans ses recommandations, la Commission devrait prévoir le coup et convenir, dès maintenant, de l'inutilité de cette entreprise.

3. Quelques embûches

A grands traits, la Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal, a décrit les points saillants du projet: "Saraguay, un parc naturel urbain." Elle n'a pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. Avant de conclure, elle voudrait attirer l'attention de la Commission sur quelques embûches qui peuvent retarder son exécution.

Certains rapports, dont les journaux ont fait écho le 13 août, indiquent l'intention de réduire le territoire du boisé de Saraguay à l'est et au sud. On imagine déjà les raisons qui seront invoquées: rentabiliser la surface non-boisée entre les limites de ville Saint-Laurent et le boisé proprement dit, afin de permettre la construction d'habitations. Ce serait une erreur de réduire cette zone tampon qui protège la forêt. Evidemment, on objectera la nécessité de densifier la population de ce quartier. Qu'il nous soit permis de signaler qu'on ne semble pas avoir le même souci pour d'autres quartiers de Montréal. D'ailleurs, il est normal qu'un boisé soit précédé d'une prairie. Au sud, on projette le prolongement du boulevard Salaberry vers l'ouest. Ce prolongement doit être réalisé en 1984, et selon nos informations, au nord de la ligne de transmission de l'Hydro-Québec. Ce prolongement coïnciderait avec l'ouverture d'une ligne de métro dans ce secteur. Voilà une seconde embûche. Il est encore temps d'inviter les urbanistes à repenser ce prolongement du boulevard Salaberry au sud des terrains de l'Hydro-Québec. L'ouverture de la rue Jean-Bourdon a été néfaste pour la forêt, elle l'a perturbée profondément. D'où, la Société propose que le périmètre du parc naturel urbain de Saraguay demeure tel qu'il est décrit dans la décision du gouvernement.

Le vandalisme des citoyens est la troisième embûche. Plusieurs nous ont signalé des cas flagrants. Il n'est pas encore dans nos moeurs que le bien public soit respecté comme on respecte le bien privé. La Société est prête à participer, dans la mesure de ses moyens, à une campagne de sensibilisation en ce sens, mais il faudra probablement faire plus: par exemple, clôturer ce territoire, interdire formellement certaines activités dans le boisé: moto-neige, motocyclette, cueillette, etc.

La Société est heureuse de la décision du gouvernement de Québec à propos de Saraguay. Mais, elle a vu comment certains projets peuvent être déformés avec les années. C'est pourquoi, elle suggère de confier la destinée de ce parc à un organisme formé des deux paliers de gouvernements municipal et provincial et de représentants d'organisations de citoyens, qui bénévolement, travailleraient ensemble à la création et la bonne marche de Saraguay, parc naturel urbain.

En conclusion, protéger et conserver Saraguay, son boisé, le domaine et l'île aux Chats, constituera peut-être un élément important de l'héritage que nous laisserons à nos descendants. Mais, nos descendants se souviendront aussi que ce 28 août 1979, votre Commission a contredit le jugement sévère de Châteaubriand qui disait: "Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent."

Le 22 août 1979